

Appel des organisations syndicales aux personnels de l'Inserm et de l'InsB du CNRS

Les organisations syndicales vous appellent à venir soutenir les élus au Conseil d'Administration de l'Inserm, qui se réunit le 24 Mars, afin de signifier votre opposition à la signature du Contrat d'Objectifs (CO) négocié entre la Direction Générale de l'Institut et le Ministère de la Recherche :

- Le CO assigne à l'Inserm le rôle de renforcer la coordination de l'organisation des Sciences de la Vie et de la Santé au sein d'Aviesan, actuellement présidée par le P-DG de l'Institut, et donne à l'Inserm la mission d'accompagner le renforcement des Universités.
Il contient en filigrane la fusion de l'Institut des Sciences Biologiques du CNRS et de l'Inserm. La mise en œuvre de jurys regroupés - Inserm et Cnrs - pour des auditions communes en représente probablement la première étape, avec l'objectif plus général d'harmoniser le périmètre thématique des CSS et des Sections du Comité national du CNRS.
Ceci dans une période où le paysage de la recherche française va être fortement restructuré par la sélection et le financement de quelques pôles *via* les Investissements d'Avenir.

Quel sera le devenir des organismes de recherche dans le paysage qui est en train de se mettre en place insidieusement ?

- Nous dénonçons un mode de fonctionnement dénué de toute transparence, déconnecté des instances d'évaluation et *a fortiori* de la communauté scientifique. Par exemple, alors que l'idée de ces jurys d'auditions communes a été lancée depuis longtemps, la composition du comité *ad hoc* chargé d'y réfléchir n'a pas été rendue publique officiellement.
- Nous dénonçons l'absence de traduction dans le CO de la stratégie de l'Inserm en termes de recherche, notamment cognitive, alors que la volonté d'une accélération du transfert vers les applications industrielles et la valorisation économique y est largement explicitée. Cet objectif est directement inspiré des décisions prises par le Conseil stratégique des industries de santé, elle s'est déjà matérialisée par la signature, par le PDG de l'Inserm, au nom de l'Aviesan, de contrats avec Sanofi-Aventis et avec l'Association de Recherche et d'Innovation des Industries de Santé.
- Le CO ne s'accompagne d'aucun engagement financier de l'État, tandis que la part des ressources sur contrats des unités devient prépondérante.
- Le CO ne définit pas de politique pluriannuelle de l'emploi scientifique ; il est, en outre, dépourvu de toute perspective de carrière pour les personnels titulaires de l'Institut et n'offre pas d'emploi stable pour les milliers de CDD travaillant dans les laboratoires.
- Le CO s'inscrit dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques « RGPP » qui vise à organiser la réduction des emplois, y compris, dans la recherche et l'enseignement supérieur (audits en cours).

Le contrat d'objectifs de l'Inserm a été rejeté par le Conseil scientifique de l'Inserm, ainsi que par les organisations syndicales lors du CTPC du 9 février 2011. Malgré cela la Direction entend le faire voter au CA du 24 mars.

**Venez dire votre opposition à la désorganisation de la recherche en Sciences du Vivant et de la Santé, à la dégradation des conditions de l'emploi,
et donc à la signature du Contrat d'Objectifs de l'Inserm :**

**le 24 Mars à 14h au 101 rue de Tolbiac
à l'occasion du CA de l'Inserm**